

dépensait des millions et des milliards de dollars. Cela se conçoit difficilement. J'espère que le ministère de la Reconstruction ne s'immiscera pas dans les affaires du pays au point qu'il lui sera nécessaire en avril prochain d'employer autant de fonctionnaires que le ministère des Munitions et approvisionnements en employait au plus fort de son activité. Le Gouvernement sera mêlé à la reconstruction du pays à tel point qu'il lui faudra affecter à la tâche presque la moitié du personnel qu'il employait au moment où il avait carte blanche dans la direction des entreprises pour la conduite de la guerre. On fera vite l'affaire de l'industrie privée.

L'hon. M. HOWE: Je ne saurais laisser passer ces paroles sans une mise au point. L'activité du ministère dans la domaine de la reconstruction occupera au maximum 250 fonctionnaires. Si l'honorable député s'imagina que l'on peut interrompre du jour au lendemain sans un personnel suffisant une entreprise de 14 milliards, je lui apprendrai que ma principale difficulté, dans la liquidation du ministère des Munitions et approvisionnements, est de garder les hommes dont j'ai besoin. Il nous reste des milliers de contrats à vérifier, des milliers de réclamations à régler, sans compter le travail qu'imposent la résiliation d'un grand nombre d'entreprises et l'écoulement d'une quantité formidable de matériel militaire. Pareille tâche exigera un certain nombre d'hommes, à part ceux dont le ministère de la Reconstruction pourra avoir besoin.

M. SFENN: On a beaucoup parlé des achats. Quelles dispositions relatives à la récupération prend-on dans ce ministère? La Corporation des biens de guerre relèvera-t-elle du nouveau ministère?

L'hon. M. HOWE: Oui; la Corporation des biens de guerre est une société de la couronne responsable au ministre de la Reconstruction.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Je rappelle que nous en sommes à l'article visant les pouvoirs et devoirs du ministre. Il faudrait s'en tenir à celui-là.

M. MacNICOL: Je croyais que nous en étions à l'article 5.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Non; à l'article 6.

M. SENN: Ma question se rapporte plutôt à l'article 7, "pouvoirs du Ministre concernant les commissions et autres corps publics". J'aimerais demander au ministre, lorsque le présent article sera adopté, de nous expliquer en quoi consiste sa juridiction sur la Corporation des biens de guerre.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'article 6 est-il adopté?

M. NICHOLSON: L'honorable député de Davenport a fait allusion à la Polymer Corporation. Le comité ne devrait pas oublier que la considération importante, alors que nos sources de caoutchouc étaient disparues et que le ministre devait décider si le Canada tenterait de surmonter cette difficulté, n'était pas de savoir si l'exploitation pourrait nous donner des bénéfices ou nous faire essuyer des pertes. Nous sommes tous fiers du succès remarquable remporté par cette division en particulier et j'espère qu'à l'avenir le ministre donnera libre jeu à son imagination dans l'exercice de ses fonctions, comme il l'a fait pendant la guerre. S'étant demandé si nous possédions les matières premières, si l'entreprise était nécessaire et si le Canada pouvait s'en charger, il s'est acquis la gratitude de toutes les Nations Unies par l'œuvre magnifique que notre pays a accomplie. Je lui poserai une question concernant notre programme futur. Pendant les années qu'a duré le conflit armé, le ministre s'est inspiré du principe qui veut qu'une tâche bien accomplie mérite une rémunération convenable. Je me demande si, à l'avenir, il s'en tiendra à cette formule. Je songe au Conseil national de recherches. Quelques-uns des hommes les plus brillants de notre pays sont demeurés au Canada, malgré les lourds sacrifices que cela leur imposait, pendant toute la durée de la guerre. Leur moral n'a pas bénéficié du fait que leur revenu était immobilisé au niveau d'avant-guerre alors que des employés temporaires de peu d'expérience touchaient des traitements bien supérieurs au leur. Un de mes amis, dont la tâche était importante, a eu à ses côtés un diplômé de collège engagé à un traitement supérieur de \$600 au sien. Les honorables députés se rendront compte combien démoralisant un tel état de chose peut être pour un homme parfaitement compétent qui s'est acquitté de fonctions très importantes pendant près de vingt ans. Le ministre nous dira-t-il si nous pouvons compter que bientôt on accordera des rémunérations convenables, fondées sur l'expérience et la compétence de ceux qui font le même travail dans son ministère.

L'hon. M. HOWE: Le barème des traitements au ministère de la Reconstruction et des approvisionnements sera le même que dans tous les autres services. C'est le Conseil du trésor qui en décidera. Je ne divulgue cependant aucun secret en affirmant qu'à l'heure actuelle le cabinet des ministres étudie la question des traitements des techniciens. J'espère que, de cette étude, découleront des augmentations.